



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Liguair

Mardi 7 novembre 2017 – 20h



Service Proximité et Relations aux citoyens
Rédaction : FB

Personnes présentes :

Guillaume JUIN (co-président élu du Conseil de quartier), Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (conseillère municipale), Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Dominique SIX et Luc DELAGARDE (Adjoints au maire), Floriane BOURREAU et Bénédicte GABRIEL (service Proximité et Relations aux citoyens), Paul AIMON, Chantal ANDRIEUX, Annette BROTHIER, Yohan BROTHIER, Rémi COMBES, Patrick FAZILLEAU, Philippe FUCHS, Florence GUILBOT, Franck GUILLOTEAU, James MEUNIER, Michel NICOLLE, Franck PICARD, Marylène POUPARD, Mario SAN MARTIN ZBINDEN, François VANEL, Patrick VEILLON.

Excusé(s) : Catherine CAILLEAUD, Claude JEANNEAU.

Public : 4 personnes.

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. **Présentation du dispositif de la participation citoyenne et des conseils de quartier ;**
2. **Installation du nouveau conseil de quartier ;**
3. **Informations sur les projets en cours ;**
4. **Questions diverses.**

1. Préambule

Guillaume JUIN, nouvellement nommé Co-président élu du Conseil de quartier de Saint-Liguair par la Municipalité accueille l'ensemble des participants.

Il a été habitant de Saint-Liguair pendant 50ans et était co-président élu du Conseil de quartier du Clou-Bouchet.

La parole est donnée à Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN qui était co-présidente élue du Conseil de quartier de Saint-Liguair jusqu'à ce jour. Elle informe le conseil de quartier qu'elle a souhaité présenter sa démission le 1er octobre pour se consacrer à ses deux délégations : Accessibilité et Personnes en situation de handicap.

Les élus présents, les conseillers de quartier, ainsi que le public, procèdent à un tour de table.

Un habitant de Niort demande son intégration au conseil de quartier de Saint-Liguair car il s'investit beaucoup sur ce quartier. Il s'agit de son quartier natal, les liens ont perduré.

2. Présentation du dispositif de la Participation citoyenne et des Conseils de quartier

Présentée par Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire.

2.1 - Fondamentaux de la vie participative niortaise

Rappel des objectifs :

- Donner aux habitants les moyens de contribuer à la vie des quartiers ;
- Mettre en place et assurer le fonctionnement d'instances de participation : les Conseils de quartier

2.2 – Les Conseils de quartier

Les conseils de quartier sont ouverts à toute personne volontaire résidant ou travaillant dans le quartier et âgée de 16 ans minimum. Toute association du quartier peut être représentée au sein du conseil par un membre.

Leur rôle :

Les Conseils de quartier sont des lieux de débat des projets d'amélioration de cadre de vie, d'animation de la vie du quartier. Ce sont des espaces d'information privilégiés sur les politiques publiques mises en œuvre par la Ville ou d'autres instances ayant un impact sur le quartier. Ils ont également une mission d'animation et de mobilisation des habitants dans la vie du quartier.

Un budget annuel est alloué à l'ensemble des conseils de quartier. Il s'agit d'une enveloppe mutualisée entre les neuf conseils de quartier d'un montant de 200 000 € pour les dépenses d'investissement et de 70 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

L'arbitrage des dépenses d'investissement se fait par les élus après définition des priorités dans chaque conseil de quartier.

Un conseiller de quartier récapitule en précisant que le conseil de quartier propose un projet sans savoir s'il sera possible de le réaliser.

M. SIX ajoute qu'il n'y a pas toujours 9 projets éligibles, car parfois les projets sont trop onéreux. Pour certains projets selon les arbitrages de la municipalité c'est le budget principal de la ville qui vient compléter. Puis il faut prendre en compte qu'une fois le projet dessiné et validé, il faut 6 à 8 mois pour réaliser les marchés d'appel d'offre.

2.3– Présentation du service participation citoyenne

Il est intégré au service Proximité et Relations aux citoyens (composé de 8 agents) rattaché au pôle de Pilotage général de la ville de Niort.

Les missions du service :

- ✓ Traiter les réponses aux demandes des habitants lorsqu'elles concernent l'espace public ;
- ✓ Contribuer au développement de la culture numérique et de la modernisation des relations aux usagers au travers du déploiement du portail citoyen (offre de services publics en ligne) ;
- ✓ Gérer la participation citoyenne niortaise (concertation sur les projets de la Ville, animation et suivi des Conseils de quartier et Conseils citoyens, animation et suivi de la gestion urbaine de proximité sur les quartiers Politique de la ville...).

La cellule Participation citoyenne joue un rôle d'interface entre les habitants et les services municipaux/publics en lien avec les élus dans : (Organigramme présent dans le diaporama)

- ✓ L'organisation de la participation citoyenne et du dialogue public au travers notamment des Conseils de quartier, des Conseils citoyens (quartiers politique de la ville) et des espaces participatifs

numériques dans l'objectif de favoriser l'expression collective et garantir l'intérêt général dans les projets accompagnés

- ✓ L'accompagnement des conseils citoyens sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville en lien avec la CAN.
- ✓ L'animation et le pilotage de la gestion urbaine de proximité sur les 3 quartiers Politique de la ville (Clou-Bouchet, Tour-Chabot Gavacherie et Pontreau-Colline Saint-André).

Les bureaux sont situés 3 rue de l'ancien musée - Espace Michelet - 2ème étage.

Ce service est encadré par **Bénédicte GABRIEL** cheffe du service Proximité et Relations aux Citoyens.

Une équipe de trois coordinateurs pour l'accompagnement des conseils de quartier :

- **Floriane BOURREAU**, coordinatrice de la Participation Citoyenne pour les Conseils de quartier de SOUCHÉ, NORD et SAINT-LIGUAIRE ;
- **Mathieu JACQUEMIN**, coordinateur de la Participation Citoyenne pour les Conseils de quartier de GOISE-CHAMPOMMIER-CHAMPCLAIROT, SAINT-FLORENT et SAINTE-PEZENNE ;
- **Pierre FOURNIER**, coordinateur de la Participation Citoyenne pour les Conseils de quartier de CENTRE-VILLE, TOUR CHABOT GAVACHERIE et CLOU BOUCHET

Un Coordinateur Gestion urbaine de proximité/Conseils citoyens > **Marc MONNERIE**

Un agent chargé de suivi administratif, logistique et événementiel que les conseillers de quartier sont amenés à contacter pour certains éléments de logistique pour l'organisation d'évènement notamment > **Lydie SENELIER**.

2.4 - Les dispositifs complémentaires de la participation citoyenne

→ Concertation thématique auprès des Niortais(es)

- *Expérimentation des formes innovantes de participation (Internet, rencontres informelles)*

→ Les rencontres de terrain ou « Gestion de proximité »

- *Mise en place de diagnostics partagés sur site*
- *Réponse réactive et coordonnée de la municipalité*

Présentation des espaces numériques dédiés aux conseils de quartier :

Espaces de travail en ligne réservés aux membres des instances

1. des pages de partage sur l'activité et les actions en cours :
 - ✓ agenda des événements des instances,
 - ✓ ordre du jour des Conseils de quartier,
 - ✓ informations sur les travaux dans les quartiers,
 - ✓ relevés de conclusions des réunions publiques des Conseils de quartier,
 - ✓ un espace permettant de contacter les membres des Conseils de quartier (via le service Participation citoyenne).
2. des espaces de travail :
 - ✓ partage documentaire (compte-rendus des commissions, photos, plans,...),
 - ✓ forum/mini-sondages pour permettre les échanges entre les membres des instances sur des projets ou dossiers,
 - ✓ partage d'un calendrier

Une nouvelle session de formation et d'appropriation de l'outil est organisée pour le mois de décembre. Un mail d'inscription sera envoyé à l'ensemble des conseillers de quartier.

3. Installation du nouveau Conseil de quartier

Présentée par Guillaume JUIN, Co-président élu.

3.1 – Rappel : les conseils de quartier sont organisés en co-présidence.

Un(e) co-président(e) élu(e) Nommé(e) par le conseil municipal	<u>et</u>	Un(e) co-président(e) habitant(e) Elu(e) par le conseil de quartier
<ul style="list-style-type: none">➤ Représentant(e) de l'équipe municipale➤ Référent(e) sur les projets du conseil lors des conseils municipaux.➤ Relais des projets municipaux ayant un impact sur le quartier.➤ Relais des dossiers et demandes auprès des services.		<ul style="list-style-type: none">➤ Interlocuteur(trice) privilégié(e) et principal relais entre les conseillers de quartier, les élus et le service Proximité et Relation aux Citoyens➤ Représentant(e) du conseil de quartier dans les différentes instances participatives.

Cette organisation permet :

- d'assurer la transparence au sein des conseils : dialogue permanent, échange et circulation de l'information ;
- de garantir le respect du processus démocratique et de l'intérêt général ;
- assure l'animation, la coordination et le suivi des réunions.

3.2 - Election du (de la) co-président(e) habitant(e)

Les candidats à la co-présidence : - Monsieur Michel NICOLLE, seul candidat.

Le vote est réalisé à bulletins secrets.

Résultats du vote : 16 votants
15 voix – Michel NICOLLE
1 voix – Annette BROTHIER
0 bulletins blancs

Monsieur Michel NICOLLE est élu Co-président habitant à l'issue du renouvellement du Conseil de quartier de Saint-Liguire.

3.3 - Commissions et groupes de travail thématiques

Rôles :

Groupes de travail, constitués de conseillers volontaires, autour d'un thème ou d'un projet. De manière autonome, ils se réunissent pour travailler sur les thématiques choisies. Ils peuvent faire appel en cas de besoin au Coordinateur du conseil de quartier qui pourra faire le relais auprès de services pour des demandes d'informations, et aussi le cas échéant, aux Élus du Conseil municipal.

Leur mission est d'initier des projets et d'impulser des demandes en lien avec :

- *Le cadre de vie et l'aménagement* : espaces publics (voirie, espaces verts, propreté, éclairage, signalisation...), déplacements, mobilité (stationnement, transports en commun...)
- *La vie des quartiers* : animation, lien social, communication, développement durable...
- *La valorisation du patrimoine matériel et immatériel du quartier.*

3.4 - Constitution des commissions et groupes de travail thématiques

La commission

Chaque conseiller présent a pu s'inscrire dans les commissions proposées selon ses envies.

<u>Commission</u> <u>Espace Public</u>	<u>Commission Animation et</u> <u>vie de quartier</u>	<u>Commission</u> <u>Valorisation du Patrimoine</u>
<ul style="list-style-type: none">• Aimon Paul• Andrieux Chantal• Brothier Annette• Brothier Yohan• Fazilleau Patrick• Fuchs Philippe• Guilbot Florence• Meunier James• Nicolle Michel• Picard Franck• Poupard Marylène• San Martin Zbinden Mario• Vanel François• Veillon Patrick	<ul style="list-style-type: none">• Aimon Paul• Andrieux Chantal• Brothier Yohan• Guilbot Florence• Nicolle Michel• Picard Franck	<ul style="list-style-type: none">• Aimon Paul• Guilbot Florence

Un échange a lieu sur l'intérêt d'une commission Animation sur le quartier de Saint-Liguairé, une partie de l'auditoire estime que les associations du quartier assument déjà ce rôle.

Pour d'autres, cette commission pourrait avoir un rôle de coordination des animations organisées sur le quartier.

Un référent par commission devra être nommé lors de la première réunion de chacune des commissions. Les référents des commissions formeront avec les co-présidents le bureau du Conseil de quartier, en charge d'orienter les actions et de convenir des ordres du jour des réunions plénières.

4. Informations sur les projets en attente

Les projets portés par le conseil de quartier de Saint-Liguairé :

- **Le stationnement du Stade des Gardoux** : les travaux ont été réalisés cet été avec les crédits de quartier pour un montant de 23 000 €.
- **Le Chemin de la Clie** : une reprise du cheminement a été réalisée par la régie voirie cet été afin de faciliter les déplacements piétons et vélos.
- **Le bourg de Sevreau** : les travaux sont programmés du 22 janvier au 9 mars 2018. Les commerçants du bourg de Magné ont été rencontrés en mai 2017 car des travaux dans le bourg de Magné auront lieu

simultanément. La coordination des travaux se fait conjointement entre les deux communes. Des déviations complexes séparées seront mise en place :

- La fermeture pour les Véhicules Légers sera effective de 8h30 à 17h entre le 22 janvier et le 28 février. Ce qui signifie une ouverture la nuit et les week-ends.
- La déviation Poids Lourds sera active à partir du 22 janvier, sera maintenue durant tous les travaux et se poursuivra durant les travaux de Magné (peut-être jusqu'à début avril).

Balade des Journées Européennes du Patrimoine : 2^{ème} édition cette année avec plus de 30 personnes ont participé. Cette édition a été complétée par une intervention le vendredi auprès des élèves de l'école A. d'Aubigné et par une exposition dans la salle des fêtes le jour même.

M. AIMON rappelle que « pour bien connaître le présent, il faut connaître le passé. »

Les conseillers de quartier souhaiteraient cette année mettre en lumière les enregistrements réalisés par M. AIMON lors du projet d'autoroute avorté. Il est envisagé de réaliser un assemblage de l'ensemble des vidéos afin d'organiser une veillée sur le thème.

5. Questions diverses et échanges

Aire de Jeux :

Une réflexion doit être menée à l'échelle de la ville avant de pouvoir valider un projet pour le quartier de Saint-Liguair.

Maison de quartier, Salle des fêtes :

Les conseillers de quartier demandent à être informés des évolutions concernant le devenir de ces biens immobiliers situés en plein centre de Saint-Liguair.

Rue du 8 mai 1945 :

Les conseillers de quartier souhaitent relancer une réflexion sur l'éclairage de la rue du 8 mai 1945 entre le bourg de Saint-Liguair et la Tiffardièr. L'éclairage mis en place en 2013 est insuffisant pour sécuriser les piétons.

Réseau de bus :

Des conseillers de quartier interpellent sur le manque de réseau depuis la nouvelle organisation notamment pour desservir l'ITEP et les jeunes qui sont hébergés à l'ancien hôtel Aladin.

Rue du Grand Port (La Moucherie) :

Une concertation a été menée auprès des riverains, il n'y a pas eu d'opposition à ce projet. A ce jour, aucun financement n'est orienté sur ce projet de cheminement piéton chiffré à 39 000 €. Ce chiffrage ne comprend pas la reprise de la chaussée.

Dates à venir :

Le 99^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 en liaison avec l'union départementale des associations des anciens combattants et victimes de guerre aura lieu le samedi 11 novembre 2017 devant le monument aux morts à 11 h, allée Dunant.

Une cérémonie aura lieu à Saint-Liguair ainsi qu'à Saint-Florent et Sainte-Pezenne simultanément à **9h**.

La cérémonie à la stèle de la gare à 10 h et celles au monument des soldats sans uniformes et dans le quartier de Souché sera à 11 h.

Le prochain conseil de quartier de Saint-Liguair aura lieu le Mardi 30 janvier 2018.

La réunion a été clôturée à 22h30.